

**ECOLE PRIMAIRE JULES VERNE – LA CHAPELLE-LAUNAY**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ECOLE**

**Mardi 13 novembre 2012 de 18 heures à 20 heures.**

**Présents :**

**Les enseignants :** Mmes Danion, Daurès-Bouvet, Forlot, Gonot, Lalotte-Le Métayer, Ragot, Rojouan, Rousseau, Samoyau, Vergniau et Mrs Guiho, Tessier, Trocherie.

**Représentants des parents d'élèves :** Mmes Coquard, Gambardella, Rabinand, Tassery et Mrs Caillon, Daufouy.

**Représentant de la Mairie de La Chapelle-Launay :** M. Gilquin, Adjoint aux Affaires Scolaires.

**ATSEM :** Mmes Chevalier et Lecomte.

**Excusés :** M. Le Gall, IEN – Mmes Déglise, Deschamps, Ségaud et M. Moreau, représentants des parents d'élèves - M. Bonhomme, Conseiller municipal.

**Présidence assurée par :** Mme Lalotte-Le Métayer, Directrice

**Ordre du jour et relevé de conclusions :**

**1. Effectifs, répartition pédagogique, RASED**

	Enseignant	Effectif par niveau	Effectif total
1	S. Vergniau	3 TPS + 9 PS + 9 MS + 6 GS	27
2	L. Daurès-Bouvet/C. Rojouan	3 TPS + 9 PS + 10 MS + 6 GS	28
3	C. Samoyau	2 TPS + 9 PS + 10 MS + 6 GS	27
4	G. Forlot	12 GS + 12 CP	24
5	O. Trocherie	12 CP + 14 CE1	26
6	B. Tessier	12 CP + 15 CE1	27
7	L. Gonot	28 CE2	28
8	B. Rousseau	8 CE2 + 18 CM1	26
9	M-L. Danion/C. Rojouan	13 CM1 + 13 CM2	26
10	C. Lalotte-Le Métayer/A. Ragot	27 CM2	27
		<b>TOTAL</b>	<b>266</b>

Les classes maternelles comptent 94 élèves et les classes élémentaires, 172 élèves.

Au regard de ces effectifs, l'école Jules Verne ne devrait pas faire l'objet d'une mesure de carte scolaire.

**RASED :**

Le RASED est une équipe d'enseignants spécialisés qui interviennent auprès des élèves présentant des difficultés d'apprentissage et/ou de comportement.

Il comprend :

- Une psychologue scolaire, Melle Boucard ;
- Une enseignante spécialisée à dominante pédagogique, Mme Vigarié ;
- Une enseignante spécialisée à dominante rééducative, Mme Le Brize.

Le suivi des élèves a lieu à l'école, sauf pour les élèves suivis par Mme Le Brize qui sont reçus à l'école de La Guerche à Saint-Etienne-de-Montluc (ce qui complique leur prise en charge).

**2. Règlement intérieur**

Chaque membre du Conseil d'école a reçu un exemplaire du règlement de l'école dont la lecture est faite par la Directrice.

Au terme de cet examen, il est décidé à l'unanimité d'ajouter au paragraphe 9 :

**« Toute maladie donnant lieu à une éviction devra faire l'objet d'un certificat médical de non contagion pour autoriser le retour à l'école de l'élève. »**

### **3. Aide Personnalisée et de Soutien, organisation**

Elle débutera le 16 novembre et aura lieu les mardis et vendredis de 16 h 30 à 17 h 30.

Actuellement, on ne sait pas si l'APS sera reconduite l'année scolaire prochaine. Aussi, le Cycle 2 et le Cycle 3 ont conservé les mêmes principes de fonctionnement respectifs que l'an passé, à savoir :

- Au cycle 2 : proposition de prise en charge faite à tous les élèves, qu'ils soient en difficulté ou non, dans l'optique de créer un tutorat entre élèves ;
- Au cycle 3 : seuls les élèves présentant une difficulté ponctuelle, identifiée et ciblée, sont pris en charge par petits groupes de 4 à 5 élèves, dans un objectif de remédiation.

### **4. Point sur la restauration scolaire**

Le restaurant scolaire accueille chaque jour de classe 250 à 275 rationnaires, encadrés par 5 surveillantes. Les repas sont servis à table par 4 employées de Restéco.

Les conditions de bruit et d'agitation sur ce temps qui devrait être une véritable pause, ont conduit la municipalité à augmenter le temps de présence de l'équipe du personnel de service de 2 heures par jour. Afin de contenir les débordements engendrés par le comportement de certains élèves irrespectueux, un partenariat se noue entre le personnel de restauration et l'équipe enseignante.

En outre, cette communication permet de connaître les enfants qui ne mangent rien et que les enseignants voient anéantis l'après-midi, en classe.

De temps à autre, en accord avec le personnel de restauration, la Directrice se rend au réfectoire de manière inopinée afin de montrer aux élèves qu'un lien existe entre les différents temps de leur vie d'écolier.

### **5. Bilan du compte OCCE**

Une copie du bilan du compte OCCE est distribuée aux membres du Conseil d'école.

Le compte dégage un solde positif de 1946,78 €.

### **6. Budget alloué par la mairie**

	Budget 2012 par élève de la commune
Fournitures scolaires et administratives	<b>48,28 €</b>
Sorties scolaires	<b>10,37 €</b>
Arbre de Noël	<b>8,03 €</b>
Musique et Danse en Loire Atl.	<b>6,85 €</b>

La directrice fait plusieurs remarques :

- Les 27 élèves résidant hors commune ne donnent lieu à aucun versement ;
- Les élèves scolarisés en Très Petite Section ne sont comptés que pour une demi-part bien qu'ils nécessitent des soins et requièrent du matériel autant que leurs camarades plus âgés ;
- Les dépenses de reprographie s'élèvent en moyenne à 6 € et les dépenses en fournitures administratives à 2 €, par élève.
- Si tous les élèves de l'école résidant hors commune étaient comptabilisés et si les élèves de Très Petite Section étaient considérés à part entière, **1800,36 € supplémentaires auraient été attribués à l'école pour les seules fournitures scolaires en 2012.**
- Actuellement, la dotation en fournitures scolaires et administratives par élève présent à l'école s'élève en réalité à **36,19 €** puisqu'elle est répartie entre tous les élèves, ouvrant droit ou non aux crédits.
- Des communes limitrophes versent les mêmes subventions pour les élèves hors commune que pour les élèves de la commune (Savenay, Lavau-sur-Loire), selon les directeurs interrogés.
- Le 26 mars dernier, les Représentants des Parents d'Elèves ont écrit au Maire de La Chapelle-Launay pour demander une égalité de traitement des élèves hors commune dont les parents, contribuables comme les autres, paient leur quote-part d'impôts locaux.

Monsieur l'Adjoint aux affaires scolaires indique qu'à compter du budget 2013, les élèves de TPS seront comptés pour une part entière, mais que la municipalité refuse de financer les élèves hors commune.

### **7. Equipement informatique des classes**

L'équipement informatique des classes est globalement insuffisant ou obsolète, voire inexistant dans certaines classes. Ce constat ne permet pas de répondre de manière satisfaisante aux exigences du socle commun de connaissances et de compétences.

Les Représentants des Parents d'Elèves font part de l'inquiétude de quelques parents quant à la durée d'utilisation des ordinateurs dans les classes de maternelle.

Les enseignantes concernées expliquent que cette utilisation est en libre accès pendant le temps d'accueil du matin, soit 10 minutes au maximum. Des activités sont également menées par l'enseignante au cours de la journée, mais elles donnent lieu à un roulement important des élèves qui changent d'atelier environ toutes les 10 minutes. Aussi, un enfant passe tout au plus 15 minutes devant l'écran pendant sa journée de classe, probablement moins qu'à la maison.

Les élèves n'ont pas accès à internet et les activités proposées ont toujours un objectif éducatif, avec des logiciels adaptés et agréés.

### **8. Aménagement des cours de récréation**

La structure a été installée pendant l'été et les jardinets sont prêts.

La peinture des tracés au sol sera exécutée par des enseignants et des parents volontaires.

### **9. Travaux**

Des patères seront fixées sous le préau de la cour du haut pour les vêtements des élèves, au cours de la récréation.

L'abri près du portail demandé par quelques parents ne sera pas réalisé.

### **10. Point sur l'activité natation**

Cette année, toutes les classes élémentaires et les élèves de Grande Section se rendront à la piscine de Savenay dans le cadre de l'enseignement de la natation.

Les parents désireux d'être agréés pour pouvoir assister les enseignants demandeurs dans les activités aquatiques ont pu le faire en septembre. Une deuxième session aura lieu à la piscine de Savenay, le 23 mars 2013. Cet agrément est valable 5 ans.

- Période du 17/09/2012 au 07/12/2012 :  
Mardi matin : les deux classes de CP-CE1  
Vendredi après-midi : CE2 et CM1-CM2
- Période du 03/04/2013 au 28/06/2013 :  
Mardi matin : GS-CP et CM2  
Vendredi après-midi : CE2-CM1 et GS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

La Présidente :